Cette réunion d'information est gratuite et ouverte à tous dans la limite des places disponibles.
Sur inscription préalable auprès de Dominique Pierre par tél au 03 83 84 25 22 ou par e-mail : dominique.pierre@pnr-lorraine.com

Pour plus d'informations : Jenny Saffroy, chargée de mission Tourisme durable au Parc naturel régional de Lorraine Tél : 03 83 84 25 23

Intervenant : Juan Lloret Salvo, chargé de mission aménagement durable du territoire au Parc naturel régional de Lorraine.

Public cible : Acteurs économiques, associations… du Parc naturel régional de Lorraine et du territoire GAL Moselle Sud.

Date et lieu : Lundi 22 février 2016 de 14h30 à 17h. Domaine de Lindre 67 rue Principale - Pavillon des Expositions – 57260 LINDRE-BASSE

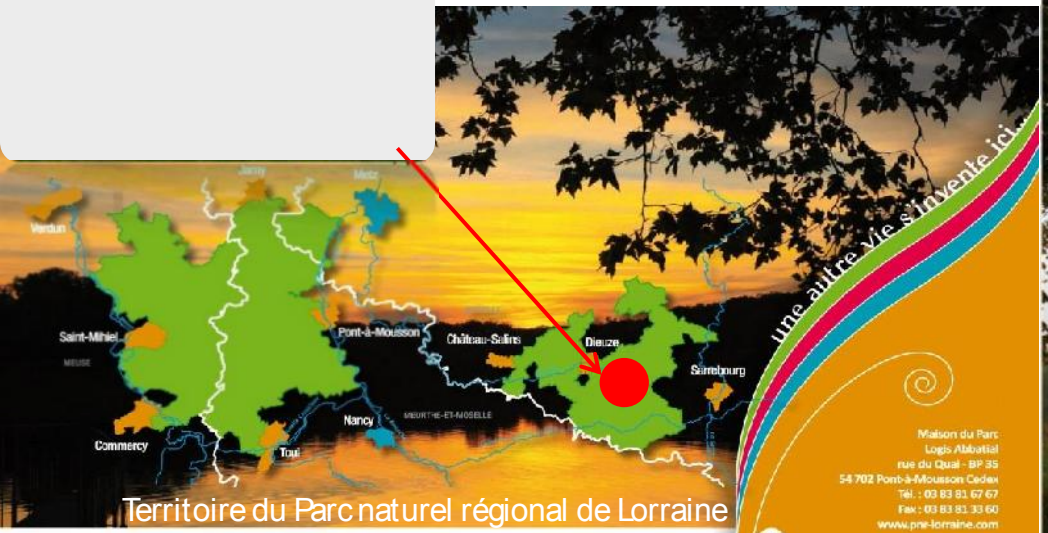

Conception : PnrL / Imprimé par nos soins

Publicité, enseignes et pré-enseignes : la nouvelle réglementation

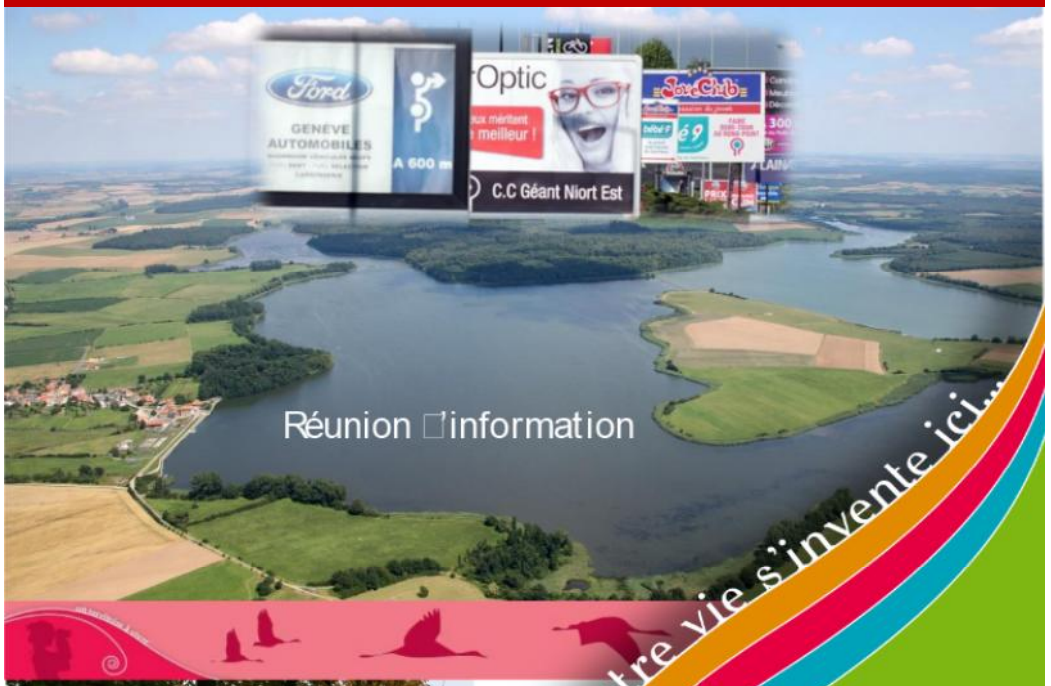

Maison du Parc
Logis Abbatial
rue du Quai - BP 35
54 702 Pont-à-Mousson Cedex
Tél. : 03 83 81 67 67
Fax : 03 83 81 33 60
www.pnr-lorraine.com

Parc naturel régional de Lorraine
La Région Lorraine

Publicité, pré-enseignes, enseignes…comment se signaler ?

Faire connaître son activité est une condition indispensable pour attirer avec succès les clients ou les visiteurs.
Pour faire sa publicité, les panneaux sont souvent utilisés pour signaler son établissement.
Vous avez installé ou vous souhaitez installer de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne mais vous avez des doutes sur ce que la nouvelle législation autorise ? Vous recherchez d'autres moyens pour faire connaître votre activité ?
Cette réunion vous permettra de tirer au clair ce que vous pourrez être en mesure de faire.

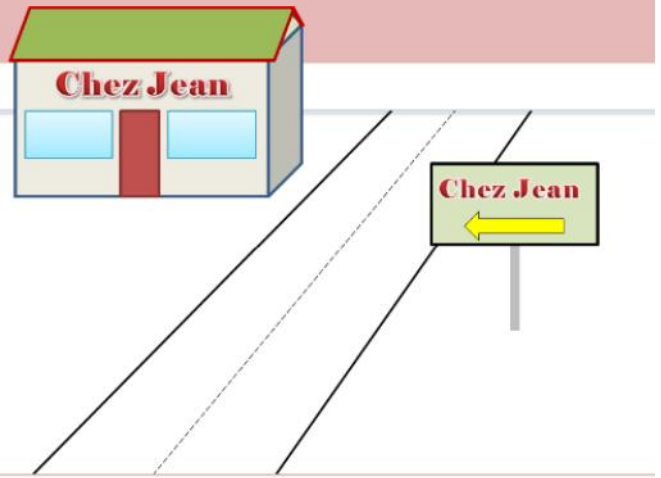

Objectifs de la réunion

Connaître les différentes catégories de panneaux de publicité et de signalisation, ainsi que les procédures et les règles à respecter.

Choisir une solution d'affichage efficace et bien adaptée au contexte de son établissement.

Envisager d'autres moyens de publicité, notamment virtuels, comme alternative aux panneaux.

Contenu indicatif

1. *Introduction sur la réglementation et les objectifs de la nouvelle loi.*
Comprendre le contexte dans lequel on souhaite faire la publicité de son établissement en implantant des panneaux extérieurs.

2. Les enseignes : définition, types, règles d'implantation, demande d'autorisation, recommandations.

3. Les panneaux publicitaires et les pré-enseignes : définition, catégories d'activité, règles d'implantation, recommandations.

4. La signalisation d'information locale et la signalisation routière comme alternative aux pré-enseignes.

5. Les affichages temporaires : définitions et conditions d'implantation.

6. Se faire connaître au-delà des panneaux : pistes d'action.